

Projets d'Éducation aux regards

Cahier des charges

Préambule

L'omniprésence des images dans notre environnement influe aujourd'hui grandement sur nos pratiques quotidiennes. Les plus jeunes sont à la fois consommateurs, créateurs et diffuseurs d'images, sans avoir toujours les clés nécessaires à leur compréhension et à la prise de recul. Partant de ce constat, le Département a souhaité porter une attention particulière aux questions liées à l'éducation aux images dans la mise en œuvre de son **Plan Éducatif Départemental (PED)**.

L'ambition première des projets d' « Education aux regards » est de mobiliser activement les collégiens dans **une démarche de réflexion et de prise de recul**. Il s'agit de mettre en œuvre auprès des élèves les conditions nécessaires à la construction d'un véritable « regard » à destination de tous les types d'images (virtuelles, artistiques, historiques, médiatiques...)

Afin de prendre en considération la place centrale de la « culture des écrans » dans notre société contemporaine, et la complexité des processus à l'œuvre dans ce domaine, les projets ont pour vocation d'interpeller la diversité des **cultures numériques contemporaines**.

Enfin, dans le prolongement des dispositifs départementaux d'éducation artistiques et culturelle (In Situ-artistes en résidence dans les collèges et le plan « La Culture et l'Art au Collège »), le Département réaffirme l'importance de questionner les images sous l'angle d'une **démarche de création ou d'un processus de recherche scientifique**.

Objectifs

Pour cela, il se donne comme objectifs de permettre aux élèves de :

- s'approprier les images et de mieux les appréhender en questionnant la forme de langage « non verbal » qu'elles proposent
- comprendre la notion d'intentionnalité que suppose toute création, utilisation ou diffusion d'images
- développer des capacités d'observation, d'analyse et un esprit critique
- questionner les images fixes et en mouvement sous toutes leurs formes, y compris virtuelles et médiatiques, mais toujours sous l'angle de la création
- prendre en compte les outils innovants en matière de production et de diffusion des images, avec la possibilité de faire appel à des formes hybrides mêlant techniques/supports traditionnels et technologiques
- solliciter des processus de création pluridisciplinaires provoquant la rencontre entre des champs artistiques, scientifiques ou techniques variés

Élaboration du projet

Les projets d'éducation aux regards sont mis en place sur la base d'une invitation faite par le Département à destination de structures culturelles ou scientifiques.

La structure rédige une « note d'intention » dans laquelle elle présente l'équipe et le projet artistique/scientifique, les objectifs du parcours et les grandes étapes de son déroulement au collège.

Elle propose également des pistes pour la mise en place d'un parcours culturel complémentaire, incluant des sorties et des rencontres en lien avec le travail mené.

En retour, l'équipe enseignante réfléchit, invente et met en œuvre des liens avec les enseignements et le programme scolaire. Il s'agit pour les enseignants de créer les conditions du réinvestissement pédagogique de la situation au bénéfice des élèves, de leur développement et de leur apprentissage.

Un parcours comprend :

- **Des temps d'atelier** mêlant pratique et temps réflexifs (débat, analyse critique,...) : environ 40 heures.
- **Un parcours culturel** composé de sorties (spectacles, visites) et de rencontres (intervenant extérieur, découverte des métiers liés à l'image...) : environ 10 heures.

La réflexion et le travail mené avec les élèves sur la question des supports, de la diffusion et de la production d'une image/des images doit donner lieu à la **réalisation d'un objet final**. Cet objet peut prendre des formes variées : vidéo, photographie, webdocumentaire, livre illustré, application multimédia, réalisation plastique...

Un temps de clôture sera également organisé dans le but de d'offrir une visibilité du travail effectué avec les élèves à destination des autres collégiens, de la communauté éducative, des familles et au-delà.

Mise en place du parcours au sein du collège

Chaque parcours s'adresse à un groupe classe, se déroule pendant le temps scolaire, et nécessite la constitution d'une équipe pluridisciplinaire (à minima 2 enseignants).

Les différents temps qui constituent le parcours se déclinent à minima sur un trimestre, selon une temporalité adaptée aux objectifs du projet (ateliers hebdomadaires, journée banalisée...).

Ce projet doit être inscrit dans le volet culturel du projet d'établissement et se distinguer des autres propositions effectuées dans le cadre des dispositifs nationaux d'éducation artistique et culturelle (PAC, AA, etc.)

Modalités de financement

Les parcours sont gratuits pour les établissements et les collégiens.

Le Département verse à la structure porteuse du projet une subvention comprise entre 5000€ et 6000€ (montant à titre indicatif). Cette somme doit couvrir l'ensemble des frais afférant au parcours (rémunération artistique, sorties, transports, matériel...)